

lui avais rendu visite à New-York alors qu'il faisait partie de notre délégation aux Nations Unies.

Il appartenait à une belle famille et, à l'instar des autres membres de sa famille, il a rendu de grands services au Canada.

(Texte)

**L'honorable Cyrille Vaillancourt:** Honorables sénateurs, en écoutant nos confrères faire l'éloge funèbre de nos deux excellents collègues disparus depuis quelque temps, cela me rappelle ma carrière.

Tout à l'heure, on disait que, si l'honorable sénateur Campbell avait vécu un mois de plus, il y aurait eu 21 ans qu'il était sénateur. Jetant un regard en arrière, je constate que, dans un mois, il y aura 20 ans que je suis membre de cette honorable Chambre. Tout cela nous amène donc à réaliser qu'un jour nous devons partir nous aussi. Consolons-nous à la pensée que nos descendants pourront un jour entendre des paroles aussi élogieuses que celles qui viennent d'être prononcées à l'égard de nos deux collègues disparus.

Le sénateur Campbell—je l'ai connu ici au Sénat, et je n'étais pas un de ses amis intimes—mais, lorsqu'il se levait pour parler, j'étais toujours heureux de porter une oreille attentive, car je savais qu'il avait un esprit clair et un jugement sain. Voilà pourquoi il a été pour moi un modèle.

Quant au sénateur Turgeon, j'éprouve plus de chagrin à sa disparition parce que, à chaque année depuis sa nomination au Sénat, nous nous réservions un soir pour dîner ensemble et parler des jours d'autrefois; car les ancêtres du sénateur Turgeon venaient de Lévis. De plus, son grand-père avait suivi son cours au Collège de Lévis, et son frère, l'honorable Turgeon, l'ancien ambassadeur, avait lui aussi poursuivi ses études au Collège de Lévis.

C'est donc dire que c'était pour moi un sentiment naturel de rencontrer le sénateur Turgeon et de m'entretenir avec lui, non seulement des choses d'autrefois, mais aussi des choses d'aujourd'hui parce que, comme son frère, il a été mêlé à plusieurs grandes organisations mondiales, surtout depuis la guerre, alors qu'il avait voyagé dans presque tous les pays du monde comme représentant de notre pays.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer certaines gens, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs personnalités d'Europe et d'autres pays, qui avaient siégé avec le sénateur Turgeon, et ces gens me disaient combien cet homme était dynamique dans les discours qu'il prononçait, et que cela devait certainement aider à promouvoir la justice, parce que, après une guerre, il reste toujours

des scissions. Le sénateur Turgeon s'efforçait constamment, non pas de détruire, mais de construire pour le plus grand bien de l'humanité d'aujourd'hui et de demain afin que tous puissent vivre en paix.

Nous venons d'entendre dire que le sénateur Turgeon était un grand orateur. Il était non seulement un grand orateur prononçant des mots ou des phrases, mais un orateur dynamique qui disait des choses substantielles.

A nos deux confrères, la patrie—je dis bien la patrie—doit beaucoup de reconnaissance, parce que tous deux ont travaillé pour leur pays et, après avoir travaillé avec tant de sincérité et de loyauté, je ne doute pas que la Divine Providence saura accorder à l'un et à l'autre la paix qu'ils ont si bien méritée.

(Traduction)

## LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

### DÉPÔT DU RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Bibliothécaire parlementaire à la deuxième session de la vingt-sixième législature, 1964.

Il est ordonné que le rapport soit déposé sur le Bureau.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

**L'honorable John J. Connolly:** Honorables sénateurs, j'ai ici une liste de treize documents qui, en vertu de divers statuts, doivent être déposés. Je demanderai donc aux honorables sénateurs de bien vouloir consentir à l'unanimité à ce que cette liste soit déposée et à ce qu'elle soit imprimée aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Si les honorables sénateurs y consentent, j'aimerais leur signaler quelques-uns des documents qui vont y figurer. Le premier a trait à certains amendements aux Règles de la Cour suprême du Canada, le deuxième est un état exigé par la loi sur les Banques indiquant les bénéficiaires et les frais d'exploitation des banques à charte pour l'année 1963; le troisième est le rapport abrégé des comptes publics du Canada et le quatrième est un rapport de l'Auditeur général pour l'année close le 31 mars 1963.

Si les honorables sénateurs y consentent, j'aimerais déposer cette liste au lieu d'en donner lecture.

**Des voix:** D'accord!

On dépose les documents suivants:

Rapports du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année terminée le 31 mars 1963, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le ministère*